

CONTRAT DE COLLABORATION

Exposition « bancs poèmes »

Souvigny – 2015

Entre les soussignés :

- l'association 2A2B (Art et Artisanat en Bocage Bourbonnais), dont le siège social est situé aux Ateliers du Chapeau Rouge, rue du Chapeau Rouge à Souvigny 03210, représentée par son président Patrice Michel,
- et M., exposant

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Présentation de l'exposition

L'association 2A2B organise de mai à septembre 2015 la cinquième exposition sur le thème des Bancs Poèmes (appellation déposée à l'INPI). Cette exposition s'inscrit dans la démarche, engagée par l'association depuis plusieurs années, de créer autour des ateliers du Chapeau Rouge un pôle de rencontres artistiques participant à l'animation culturelle du territoire. La commune de Souvigny n'ayant pas souhaité prolonger son engagement auprès de l'association, cette cinquième exposition sera recentrée sur le site des Ateliers du Chapeau Rouge.

L'exposition « Bancs Poèmes » pourra être montrée ensuite dans d'autres lieux et l'association souhaite ainsi que la collaboration engagée avec tous les artistes mobilisés puisse se prolonger ultérieurement. En 2016 les Bancs Poèmes seront notamment exposés à la Biennale d'art contemporain de Marcigny (71).

Article 2 - Calendrier de la manifestation

Chaque participant devra envoyer à l'association une photo ou une esquisse de son ou ses banc(s), en indiquant les dimensions, le poids approximatif, les contraintes d'installation, les fragilités ou risques éventuels liés à une installation dans un espace public (intempéries, dégradation, sécurité,...), au plus tard le 15 mars 2015. Ce délai est impératif pour la préparation des documents de promotion.

L'installation des bancs est prévue le week-end du 2-3 mai.

L'inauguration de l'exposition est prévue le samedi 9 mai 2015, dans le cadre plus large d'une manifestation fêtant les 20 ans de l'association 2A2B, qui se déroulera du 8 au 10 mai.

L'exposition se terminera à la fin du mois de septembre et le retrait des bancs est prévu le week-end du 3-4 octobre. Pour ceux qui le souhaitent, les bancs pourront être stockés momentanément dans les locaux de l'association en vue de l'exposition en 2016 à Marcigny.

Article 3 - Conception des bancs et lieux d'exposition

Il est souhaitable que le Banc Poème ait une fonctionnalité (solidité, confort, sécurité) qui lui garantisse son installation dans un espace ouvert au public (un système d'ancrage devra être prévu), mais des bancs plus fragiles ou craignant les intempéries sont également possibles ; toute création plastique sur ce thème est aussi la bienvenue et pourra être exposée dans un espace intérieur intégré dans le parcours de l'exposition.

Chaque œuvre devra exprimer, illustrer ou évoquer un poème, ou un texte poétique. Dans la mesure du possible il devra s'agir d'un texte original ; il faudra veiller en tout cas à ce que le poème soit libre de droit (écrit par un auteur disparu depuis plus de 70 ans, s'il n'y a pas d'accord spécifique) afin d'éviter toute difficulté pour son exploitation lors de l'exposition (lectures, catalogue,...).

Le banc pourra éventuellement intégrer, au moins pour partie, l'inscription du poème ; l'association prévoit, pour l'ensemble de l'exposition, des panneaux avec l'inscription du poème associés à chaque banc.

Article 4 - Promotion de l'exposition

La promotion de cette exposition et des diverses manifestations qui y seront associées (atelier d'écriture, lectures, théâtre,...) seront assurées par l'association 2A2B. Chaque participant s'engage de son côté à promouvoir cet événement, en utilisant notamment les supports de communication mis à sa disposition (affiches, plaquettes,...).

Il sera prévu des manifestations particulières pour l'ouverture et la clôture de l'exposition, auxquelles il est important que chaque exposant puisse participer.

Article 5 - Installation et responsabilités

L'installation et le retrait des bancs s'effectueront aux dates précisées dans l'article 2. Chaque exposant prendra en charge le transport de son ou ses banc(s) jusqu'à Souvigny. L'association prendra en charge l'installation des bancs.

Chaque exposant devra adhérer pour l'année 2015 à l'association (cotisation de 15 €) afin de pouvoir bénéficier de l'assurance responsabilité civile qui couvre les accidents éventuels causés à des tiers dans le cadre de cette exposition.

L'association décline toute responsabilité en cas d'incendie, de vol, acte de vandalisme ou détérioration de quelque nature ou origine que ce soit. Les frais d'assurances éventuelles pour ce type de risque sont à la charge des exposants.

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble de cette exposition ni à la diffusion de ces vues, et autorisent l'organisateur à les diffuser à la presse ou dans le cadre de toute manifestation de promotion. Ils autorisent également la diffusion de leurs coordonnées, numéro de téléphone et e-mail, l'utilisation de photos de leur(s) œuvre(s) exposée(s) dans un but de promotion de l'association et de ses activités (notamment l'édition d'un catalogue de l'exposition).

Article 6 - Mise en vente des œuvres

Chaque exposant souhaitant vendre son œuvre décide de son prix de vente (en s'assurant dans ce cas d'avoir le statut qui l'autorise à le faire, c'est à dire au minimum d'avoir un numéro SIRET), mais l'association pourra éventuellement discuter de ce montant avec l'artiste, dans un souci d'harmonisation.

La vente des œuvres présentées est autorisée pendant la durée de l'exposition par l'association, mais l'exposant s'engage dans ce cas à laisser son œuvre exposée jusqu'à la date de clôture.

Le prix des œuvres figurera sur un livret séparé où éventuellement devra être mentionné « collection privée », « vendu » ou « réservé ».

Un pourcentage de 20% sur les ventes établies grâce à l'exposition devra être versé à l'association 2A2B organisatrice de cette manifestation. L'artiste s'engage à ce que cette commission soit versée par l'acheteur directement à l'association 2A2B.

Article 7 - Signature

La signature du présent contrat implique que l'exposant en a pris connaissance, qu'il l'accepte et s'engage à s'y conformer sans réserves.

Fait à Souvigny (en deux exemplaires) le2015

Signature de l'exposant (lu et approuvé)

Signature du Président de l'association 2A2B